

N°0988/MCICL/SG/DCIC

## **COMMUNIQUE DU MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE LA CONSOMMATION LOCALE**

Il m'a été donné de constater que certains opérateurs économiques importent et mettent sur le marché des produits de consommation en violation des dispositions réglementaires en la matière.

J'invite tous les acteurs concernés à prendre toutes les dispositions nécessaires pour le respect de ces mesures, faute de quoi ils s'exposent aux sanctions prévues par la loi.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez vous adresser au Secrétariat de la Direction du Commerce Intérieur et de la Concurrence (DCIC), ancien immeuble de la BCEAO, Place des Martyrs. Téléphone : (+228) 22 21 20 25, 22 21 29 71

Fait à Lomé, le 04 mai 2021

Le Ministre

**S-T. Kodjo ADEDZE**